



Canton de Nangis COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 janvier 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2021/JAN/006	
Date du conseil municipal 25/01/2021	OBJET: SIGNATURE DE CONVENTIONS AVEC INITIATIVES 77 POUR LA MISE EN PLACE DE CHANTIERS D'INITIATIVES LOCALES
Date de la convocation 19/01/2021	
Date de l'affichage 28/01/2021	

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq janvier à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 19 janvier 2020.

Étaient présents:

Nolwenn LE BOUTER, Alban LANSELLE, Catherine OUSSET, Philippe DUCQ, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Armand DE MAIGRET, Jules-Armand NOUGA NOUGA, Nathalie PIEUSSERGUES, Valérie JACKY, Sylvie POIRIER, Angélique RAPPAILLES, Frédéric BRUNOT, Nimca CIGE, Cédric CONTENT, Suzanna MARTINET, Mahmut GÜNER, Sylvie GALLOCHER, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Nathalie COSSERON, Clotilde LAGOUTTE, Aymeric DUROX.

Étaient absents:

- Fabrice HOULIER représenté par Frédéric BRUNOT
- Luis-José TENTE MARQUES représenté par Alban LANSELLE
- Michel BILLOUT représenté par Clotilde LAGOUTTE

Monsieur Serge HAMELIN est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

CONSIDERANT que l'Etat et le Département de Seine-et-Marne ont convenu de se mobiliser ensemble dans le cadre de la loi généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion et de lutter contre l'exclusion professionnelle en favorisant l'accès à l'emploi des publics en difficultés d'insertion et plus particulièrement ceux bénéficiant des minima sociaux,

CONSIDERANT que dans ce cadre la commune a sollicité Initiatives 77 pour mettre en place des chantiers d'initiatives locales,

CONSIDERANT qu'il convient d'établir une convention afin de définir les missions et les engagements de chaques parties,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées (29),

ARTICLE 1:

APPROUVE les conventions jointes à la présente délibération.

ARTICLE 2:

AUTORISE Madame le Maire à signer lesdites conventions.

ARTICLE 3:

AUTORISE Madame le Maire à approuver et signer les conventions avec Initiatives 77 permettant la mise en place de futurs chantiers d'insertion.

ARTICLE 4:

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif pour la réalisation des chantiers d'insertion.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 28 janvier 2021

Le Maire,

Nolwenn LE BOUTER

Certifié exécutoire compte tenu de sa téléu

en Sous-Préfecture le Et de la transmission ou notificati

et publication le

Le Maire Nolwenn LE BOUTER Accusé de réception en préfecture 077-217703271-20210128-2021-JANV-006-DE Date de télétransmission : 28/01/2021 Date de réception préfecture : 28/01/2021